



DELIBERATION N° 8

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 19
Votants : 28
Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, M. LORDON, C. DUFOUR, JD. BONNOME, C. DUPIN, A. VALOT, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, M. DUBROCA, JP. CRESPO, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : M. EVENE (pouvoir à F. GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G. MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. ELGART (pouvoir à L. DARRIBEROUGE), S. PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), P. FAVRAUD (pouvoir à JP. CRESPO), C. MARTIN (pouvoir à J. DUBOURDIEU), MJ. ESPIAUBE (pouvoir à M. DUBROCA)

Absent : J. DARRIGADE

Secrétaire de séance : P. ACEDO

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, rappelle la volonté de la Commune dans le cadre de sa politique culturelle, de favoriser les programmations d'évènements à l'Apollo.

A ce titre, la Commune va organiser un concert de jazz réunissant deux groupes : « Band of Dixie » et « MT 4 » le 9 septembre prochain.

Une billetterie va être mise en place dans le cadre d'une régie de recettes.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des entrées comme suit :

- . Plein tarif : 15 €
- . Tarif réduit (demandeur d'emploi, minimas sociaux jeunes de moins de 18 ans et étudiants) : 8 € (sur présentation d'un justificatif)
- . Tarif « groupe » (+ 10) : 10 € par personne
- . Tarif Séniors de + de 65 ans : 10 € (sur présentation d'un justificatif)

Objet : Concert de
Jazz - 9/9/2017 -
Fixation des tarifs

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

. Enfant de moins de 12 ans : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

Il est précisé que ces tarifs ont été examinés lors des commissions « finances » et « culture » des 6 et 15 juin 2017.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

. **fixe** les tarifs des entrées du concert jazz du 9 septembre comme suit :

. Plein tarif : 15 €

. Tarif réduit (demandeur d'emploi, minimas sociaux jeunes de moins de 18 ans et étudiants) : 8 € (sur présentation d'un justificatif)

. Tarif « groupe » (+ 10) : 10 € par personne

. Tarif Séniors de + de 65 ans : 10 € (sur présentation d'un justificatif)

. Enfant de moins de 12 ans : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

. **dit** que les droits d'entrée seront encaissés dans le cadre de la régie de recettes « billetterie spectacles ».

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 27 juin 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/06/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/06/2017